



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS

PV du 18 avril 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 29 avril au mardi 2 mai 2023.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 21 février au 30 avril 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du terrain de football du vendredi 17 mars au dimanche 30 avril 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Sermaise

Fermeture du stade le Quesnoie les samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture Stade Faillu – Egly

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Terrain d'entraînement du jeudi 20 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Fermeture Stade Louis Babin – La Norville

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au dimanche 14 mai 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 4 juin 2023.

COUPES

Le 30 avril 2023

U18 ¼ FINALE



**Les ½ finales toutes catégories auront lieu
Les 20 et 21 mai 2023**

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} AVRIL 2023

U15 F à 8 * Poule A

Morangis Chilly FC 1 / Fleury 91 FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 15 AVRIL 2023

U15 F à 8 * Poule B

Evry FC 1 / Athis-Mons USO 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 2 / Palaiseau US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F à 8 à* Poule B

Accord de la Commission.

Demandes de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 FC 2 / Val Yverres Crosne 1 * U15 F à 8 * Poule A

Verrières le Buisson 1 / Villabé ETS 1 * U15 F à 8 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 25675503 du 1^{er} avril 2023

Evry FC 2 / Dourdan Sports * U15 F à 8 * Poule C

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV des 4 et 11 avril 2023). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport des 4 et 11 avril 2023.



La Commission dit match perdu par pénalité à Evry FC 2 et Dourdan Sports 1 (-1 point, 0 but).
Amende réglementaire à Evry FC.

En cas de récidive au cours de la saison, Evry FC sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 24940751 du 13 avril 2023

Etampes FC 1 / MNVDB FC 1 * Seniors F à 11 * D1

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs, le 13 avril 2023.

Accord d'Etampes FC.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 2 AVRIL 2023

D2/B

Savigny Foot CO 2 / Itteville AS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Aucune réponse de Savigny Foot CO et de l'arbitre suite aux demandes de rapport des 4 et 12 avril 2023.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Savigny Foot CO pour refus de faire la FMI.

FMI NON PARVENUES DU 16 AVRIL 2023

D3/A

Gif Sfoc 1 / Breuillet FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D5/B

Draveil FC 3 / Tigery AS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 avril 2023.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 1 / Evry FC 1 * D1

Savigny Foot CO 1 / MNVDB FC 1 * D1

Gif Sfoc 1 / Viry Chatillon ES 3 * D3/A

Grigny FC 1 / Port. Ris Orangis US 1 * D3/A

Montgeron ES 2 / Bondoufle AMC 2 * D5/C

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Verrières le Buisson 2 / Pays Limours ENT 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Dourdan Sports 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D2/B

St Germain Saintry 1 / Villabé ES 1 * D3/B

Saclas Méréville US 1 / St Germain Saintry 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs

Tremplin Foot 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/A du 23 avril 2023 au 30 avril 2023 à 15 h 30

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24723594 du 16 avril 2023

Plateau Saclay ES 1 / Athis-Mons USO 2 * D5/D

Courriel d'Athis-Mons USO (vendredi 16 h 59) nous avisant de son forfait.

1^{er} forfait d'Athis-Mons USO.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24723227 du 23 avril 2023

Villabé ETS 2 / Aigle Fertoise 2 * D5/A

En raison de plusieurs rencontres programmées sur le même terrain, la Commission fixe la rencontre à 16 h.

Match n° 24726520 remis au 7 mai 2023

Boussy-Quincy FC 2 / Lissois FC 2 * D4/B

Erreur administrative, le match est reprogrammé à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

Val Yerres Crosne 5 / Montgeron ES 5 * D1

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 15 AVRIL 2023

D3/A

Villabé ETS 1 / Saclas Méréville US 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.



La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 avril 2023.

D3/B

MNVDB-Villejust 2 / Bondoufle AMC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US 4 / Evry FC 5 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

St Germain Saintry 2 / Gif Sfoc 2 * D4/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 2470701285 du 15 avril 2023

Ignny AFC 1 / St Germain les Arpajon 1 * D3/C

Demande d'Igny AFC de changement d'heure via Footclubs, le 11 avril 2023 à 20 h 15.

Accord de St Germain les Arpajon.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Igny AFC pour demande tardive.

Match n° 24701505 du 15 avril 2023

Ris Orangis US 3 / Val Yerres Crosne 2 * D3/D

Demande de Ris Orangis US de changement de date via Footclubs, le 11 avril 2023 à 18 h 09.

Refus de Val Yerres Crosne.

Amende réglementaire à Ris Orangis US pour demande tardive.

Match n° 24701507 du 15 avril 2023

Ballancourt-Itteville 1 / Etampes FC 2 * D3/D

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Etampes FC 2.

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Amende réglementaire à Etampes FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 24701480 remis au 22 avril 2023

Plessis Pâté ES 1 / Ballancourt-Itteville AS 1 * D3/D

Courriel de Plessis Pâté ES (lundi 17 avril 2023 à 11 h 21), nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.



La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de Plessis Pâté ES 1 qui entraîne le forfait général de son équipe.

Amende réglementaire à Plessis Pâté pour forfait.

Le forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres, la Commission fait application de l'article 23.6 du RSG du DEF comme suit : les points et des buts pour et contre acquis lors des matches contre ces équipes restent acquis et les éventuels matches non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Matches donnés perdus par pénalité :

24701513 * Etampes FC 2 / Plessis Pâté ES 1 * U14 D3/D du 13/05/2023

Plessis Pâté ES 1 : (-1 point, 0 but)

Etampes FC 2 : (3 points, 0 but)

24701476 * Ris Orangis US 3 / Plessis Pâté ES 1 * U14 D3/D du 03/06/2023

Plessis Pâté ES 1 : (-1 point, 0 but)

Ris Orangis US 3 : (3 points, 0 but)

COUPE ESSONNE U16

Match n° 25787635 du 9 avril 2023

Brétigny FCS 2 / Evry FC 1

Reprise du dossier.

Réception du résultat par Brétigny FCS pour le match de Coupe : 3-3 puis 8 tab à 7 pour Evry FC).
Evry FC qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 16 AVRIL 2023

D4/B

Ris Orangis US 3 / Massy 91 FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 16 avril 2023 à jouer le 7 mai 2023

Viry Chatillon ES 3 / Trois Vallées-Ollainville 1 * D4/D

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Savigny Foot CO 1 * D2/B

Orsay Bures FC 1 / Grigny US 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 FC 2 / Palaiseau US 2 * D1



Longjumeau FC 2 / Viry Chatillon ES 3 * D4/D

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Massy 91 FC 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24724486 du 12 février 2023

Vigneux CO 1 / Fleury 91 FC 2 * D1

Le match sera programmé à la suite d'une réunion CDPME.

Match n° 24724612 du 16 avril 2023

Tremplin Foot 1 / Courcouronnes FC 1 * D2/A

Courriel de Tremplin Foot.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 25 avril 2023.

Match n° 24724614 du 16 avril 2023

Dourdan Sports 1 / Juvisy Académie 1 * D2/A

Demande de Dourdan Sports de changement d'heure via Footclubs, le 12 avril 2023.

Accord de Juvisy Académie.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Dourdan Sports pour demande tardive.

Match n° 24724790 du 16 avril 2023

Brunoy FC 2 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/A

Demande de Brunoy FC de changement d'heure via Footclubs, le 12 avril 2023.

Accord de Palaiseau US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Brunoy FC pour demande tardive.

Match n° 24724564 du 23 avril 2023

Ste Geneviève FC 1 / Gif Sfoc 1 * D2/A

Demande de Ste Geneviève FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

Match n° 24724740 du 23 avril 2023

Villabé ETS 1 / Montgeron ES 1 * D3/A

Suite à l'occupation des terrains, la Commission programme la rencontre à 14 h.

Match n° 24728397 du 23 avril 2023

Brétigny FCS 4 / Morsang sur Orge FC 1 * D4/A

Courriel de Brétigny FCS demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 7 mai 2023.



CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 16 AVRIL 2023

D2/B

Paray FC 1 / Ulis CO 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 avril 2023.

D3/B

Palaiseau-Villebon 3 / Grigny FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Plateau Saclay ES 1 / Aigle Fertoise 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 22 janvier 2023 à jouer le 18 mai 2023

Plessis Pâté ES 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D3/C

Match remis du 12 février 2023 à jouer le 18 mai 2023

Tremplin Foot 1 / Morangis Chilly FC 1 * D1

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

St Germain Saintry 1 / Etampes FC 2 * D2/A

Saclas Méréville US 1 / Plateau Saclay ES 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 24725217 du 12 février 2023

St Michel FC 91 1 / Ste Geneviève FC 1 * D1

Le match sera reprogrammé à la suite suite d'une réunion CDPME.

Match n° 24725344 du 16 avril 2023

Juvisy Académie 1 / Dourdan Sports 1 * D2/A

Le match sera programmé à la suite d'une réunion CDPME.



Match n° 25093961 du 16 avril 2023

Brunoy FC 2 / Mennecy CS 2 * D3/B

Demande de Brunoy FC de changement d'heure via Footclubs, le 12 avril 2023.

Accord de Mennecy CS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Brunoy FC pour demande tardive.

Match n° 24725384 du 23 avril 2023

Villabé ETS 1 / MNVDB-Villejust 1 * D2/B

En raison de deux matches à la même heure, la Commission programme la rencontre à 12 h.

Match n° 24978304 du 23 avril 2023

Linaz Montlhéry ESA 1 / Evry FC 3 * D3/C

Demande de Linaz Montlhéry ESA de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord, du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13 h 30.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 16 avril 2023 à jouer le 7 mai 2023 et demande de changement de data via Footclubs avec accord des deux clubs

Plateau Saclay ES 11 / Epinay sur Orge SC 11 * D1

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 11 / Fleury 91 FC 12 * D1

Montgeron ES 11 / Savigny Foot CO 11 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 24734164 du 16 avril 2023

Verrières le Buisson 12 / Bondoufle AMC 12 * D3/B

Lecture de la FMI.

Courriel de Bondoufle AMC nous informant de l'inversion du résultat de la rencontre sur la FMI 4-2 pour Verrières le Buisson.

La Commission demande au club de Verrières et à M. l'arbitre le résultat final pour sa réunion du 25 avril 2023.

+45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Val Yerres Crosne 8 / Janville Lardy ASL 8 * Poule D

Viry Chatillon ES 8 / Molières-Pecqueuse 8 * Poule D

Villemoisson FC 8 / Tournelles Concy 8 * Poule E

Paray FC 8 / AOP Corbeil 8 * Poule F

Accord de la Commission.



Demande de Villabé ETS de changement de date et inversion de la rencontre via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 8 / Igny AFC 8 * Poule B * du 7 mai 2023 (remis) au 23 avril 2023 au stade Jean Moulin à Igny (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

Match n° 24978212 du 23 avril 2023

Montgeron ES 8 / Trois Vallées FC 8 * Poule F

Demande de Montgeron ES de changement de date via Footclubs.

Refus de Trois Vallées FC.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 30 avril 2023.

+55 ANS

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 10 / Air France Paris 10 * Poule A du 21 mai 2023 (remis) au 23 avril 2023

Accord de la Commission.

Match n° 24977598 du 16 avril 2023

Val Yerres Crosne 10 / Ollainville AS 10* Poule A

Demande d'Ollainville AS de changement de date via Footclubs.

Accord de Val Yerres Crosne pour jouer le 21 mai 2023.

Accord de la Commission.

Amende réglementaire au club d'Ollainville AS pour demande tardive.